



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier et
réglementant la circulation sur les VC n°36 dites Chemin Ganderatzia
et VC n°37 Chemin Maiestegia
N° A34-2024 (modification de l'arrêté A09-2024)**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux pour la fibre optique dans les voies communales n°36 dites chemin Ganderatzia et n°37 chemin Maiestegia, les sociétés FGC et SGTP demandent d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation par un alternat par feux tricolores.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur les VC n°36 dites chemin Ganderatzia et VC n°37 chemin Maiestegia sera réglementée **par un alternat par feux tricolores** et ce à compter du lundi 11 mars 2024 jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus afin de permettre les travaux pour la fibre optique.

Article 2 : Les entreprises FGC représentée par Mme Mélanie BRETHIOT, 72 rue de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS, et SGTP 62 Rue du Petit Ballainvilliers 91160 BALLAINVILLIERS, effectuant les travaux seront chargées de la signalisation, et mettront en place les panneaux appropriés et seront responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société FGC de Ballainvilliers
- la société SGTP de Ballainvilliers
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 11 mars 2024

Le Maire,


Fabienne AYENSA

